



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ferrailles et vieux métaux

Question écrite n° 39908

Texte de la question

M Henri Bayard serait très désireux que M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, puisse lui apporter quelques précisions relatives à la réglementation des dépôts de ferraille dans lesquels sont plus particulièrement visés les dépôts de carcasses de voitures. Est-ce qu'au titre des installations classées toutes installations de ce type sont soumises à réglementation ? Y a-t-il des surfaces minimales en dessous desquelles la réglementation ne s'applique pas ?

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39908

Rubrique : Récupération

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1939